

Nombre de conseillers :

En exercice 23

Présents 19

Votants 22

**N° D051\_2026 Dossier amendes de police :  
projet de sécurisation de la RD 52 à la Beunaz**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Marie SERVOZ

Date de la convocation du conseil municipal : le 28 mai 2026

A été nommé secrétaire de séance : ZIMMERMANN Sophie

**Présents (19)** : Mmes et Ms. SERVOZ Jean-Marie, ARVIS Adèle, BARREAU Sylvain, BIZOUARD Antoine, BLANC Fabienne, CHEVALLAY Patrice, DEFロン Julien, DUBOCAGE Jean-Charles, ESTRAN Camille, GICQUEL Lydie, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, NADREAU Angélique, PINGET Denis, REBUT Sandra, SELLIER Delphine, SIRVEN Jordan, WIART Florine, ZIMMERMANN Sophie

**Absent(s) ayant donné pouvoir (3)** : COLIN Benoît, DARNAT Julie, JACQUIER Jean-François

**Absent (1)** : TRINCAT Christophe

**Votants (22)**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental de Haute-Savoie propose au titre du produit des amendes de police, une aide financière de 30 % pour les investissements liés à l'aménagement de sécurisation des infrastructures routières.

Dans ce cadre, il est proposé le projet de sécurisation de la RD 52 au niveau de la Beunaz, portant sur la création d'un plateau surélevé pour ralentir les véhicules et sécuriser l'accès et la dépose des élèves au bus.

Le montant des travaux s'élève à 102 618,57 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour le projet de sécurisation de la RD 52 au niveau de la Beunaz ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

La Secrétaire

Sophie ZIMMERMANN

Le Maire

Jean-Marie SERVOZ

